

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 juillet 2024

Délibération n°2024-CA-012

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 06 juin 2024 ;

Considérant que les 19 membres en exercice du Conseil d'Administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver la réponse à l'appel à projets FEDER 1.1.1 Soutien Recherche et Innovation, pour le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio-écosystème de Mayotte (LIRSEM) ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	2
Membres en exercice	19	Membres votants	14

Point n°6 de l'ordre du jour : Approbation de la réponse à l'appel à projets FEDER 1.1.1 Soutien Recherche et Innovation, pour le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio-écosystème de Mayotte (LIRSEM).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la réponse à l'appel à projets FEDER 1.1.1 Soutien Recherche et Innovation, pour le laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les socio-écosystème de Mayotte (LIRSEM).

Votants	14	Pour	14	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Document en annexe au présent extrait :

- Réponse à l'APP FEDER 2023 Soutien Recherche et Innovation – 1.1.1

Fait à Dombéni, le 09 juillet 2024

La présidente du Conseil d'Administration de
l'Université de Mayotte



Anrafati COMBO

Le Président
de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHERAHAMED

Délibération n°2024-AG-012 transmise au Recteur de la Région Académique de Mayotte, chancelier des universités, le :

Certifié exécutoire le :

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

En application de l'article L.719-7 du Code de l'éducation, les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte présentant un caractère réglementaire entrent en vigueur à compter de leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Classée au recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte, consultable sur le site internet de l'établissement.

Document mis en ligne le :

Projet de note à l'attention des membres du conseil d'administration de l'Université de Mayotte :

Réponse à l'AAP FEDER 2023 Soutien Recherche et Innovation - 1.1.1

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

Par la présente je vous informe que l'Université de Mayotte envisage le dépôt d'un projet FEDER visant à promouvoir la structuration de sa recherche, notamment en développant ses infrastructures au niveau d'un site dédié : le **Technopole de Dombéni**, mais aussi en créant un **Laboratoire de recherche interdisciplinaire**. L'appel à projet visé est le suivant : *FEDER 2023 Soutien Recherche et Innovation - 1.1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.*

Intitulé du projet : Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches sur les Socio-Ecosystèmes de Mayotte (LIRSEM)

1. Éléments de contexte

La politique de recherche de l'Université est étroitement liée aux besoins et enjeux du territoire Mahorais mais également à sa mission de formation qui a conduit à la création d'une trentaine de postes d'enseignants-chercheurs dans des disciplines souvent très diverses, depuis sa création en 2011. Cette pluridisciplinarité a été rapidement identifiée comme un atout pour l'établissement. En effet, la recherche de l'Université de Mayotte est aujourd'hui structurée autour d'un projet global interdisciplinaire utile pour la société mahoraise, s'intéressant aux systèmes complexes que forment les territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien. Ce projet se décline en quatre axes complémentaires qui ont été définis en collaboration avec les enseignants-chercheurs de l'établissement :

- 1) Les systèmes socio-écologiques insulaires et côtiers: résilience, connectivité, trajectoire ;
- 2) Savoirs, patrimoines et développement : entre local et global ;
- 3) Modélisations et analyse épistémologique des systèmes complexes pour comprendre le fonctionnement et simuler le devenir des systèmes insulaires ;
- 4) Ecoles, éducations, formations et sociétés en « contextes ».

Ces axes sont inscrits dans le volet recherche du contrat pluriannuel d'établissement.

Ce sont 22 thèmes de recherche différents dans 17 domaines disciplinaires en lien avec des enjeux et problématiques du territoire qui sont aujourd'hui représentés par les EC de l'Université. Parmi eux, 5 collègues sont titulaires d'une habilitation à diriger des recherches, (aucun en 2017), et on compte 1 professeur des Universités.

Au sein de la structure, les enseignants-chercheurs travaillent en étroite collaboration avec une dizaine de BIATSS (dont 4 personnels permanents), 3 chercheurs post doctorants, et encadrent une vingtaine de doctorants. A titre indicatif, le nombre de doctorants encadrés sur le site de Mayotte n'était que de 4 en 2021 et aucun post-doc n'était en fonction.

Les 32 EC de l'Université sont personnels accueillis ou permanents dans 14 laboratoires de recherche différents en France métropolitaine ou à la Réunion, ayant tous pour tutelle nos Universités partenaires. Actuellement, l'implantation sur le territoire Mahorais des instituts de recherche est extrêmement limitée : seul le CIRAD a des agents permanents sur place mais l'IRD vise une implantation en 2024 (convention cadre CUFR-IRD signée en 2022).

Pour éviter l'isolement des collègues EC dans leurs disciplines respectives et afin de créer une dynamique scientifique propre au territoire mahorais, nous travaillons à la mise en place d'un **Laboratoire de recherche interdisciplinaire**. Cette structure vise à rassembler les collègues EC de l'Université et d'autres issus des instituts de recherche qui s'implanteront progressivement à Mayotte.

En conséquence de l'augmentation des effectifs enseignants chercheurs, doctorants et post-doctorants, nous faisons face à un manque criant d'espace dédié à la recherche. Pour lever ce point de blocage, la location d'une surface de laboratoires et de bureaux, au sein de la **Technopole de Mayotte**, a été actée.

2. Un projet qui reflète une stratégie d'établissement ambitieuse en matière de recherche

Le projet LIRSEM a donc pour ambition de rassembler les chercheurs de l'Université, mais aussi des grands instituts de recherche qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire, avec une installation stratégique au sein de la Technopole de Mayotte.

Dans le contexte de notre Université naissante (EPSCP au premier janvier 2024), l'établissement se doit de porter un projet de développement de sa recherche ambitieux capable de répondre aux grands enjeux et besoins du territoire, en accord avec sa stratégie pluriannuelle.

Ainsi, la création d'un « laboratoire interdisciplinaire » était déjà mentionnée dans le projet d'établissement 2017-2021 et dans le rapport d'auto-évaluation Hcéres de 2019, la perspective de création d'une équipe d'accueil au CUFR visait alors à aider la structuration de la recherche au sein de l'établissement. Analysant cette perspective, le comité d'experts du Hcéres a considéré que « la question essentielle n'était pas tant la structuration de la recherche ni son statut, mais la politique scientifique visée et les moyens à mobiliser à son service. Se couper des soutiens précieux des équipes de rattachement serait dangereux pour l'activité scientifique collective et pour la reconnaissance des chercheurs eux-mêmes ». Il lui semble en revanche primordial de « poursuivre le lien entre les spécialités scientifiques et les besoins du territoire et de développer les infrastructures et les locaux, aujourd'hui largement insuffisants ».

Actuellement, notre feuille de route est en accord avec ces recommandations dans la mesure où nous travaillons à renforcer les liens existants avec les UMR partenaires. L'Université de Mayotte vise à devenir tutelle de l'UMR ESPACE-DEV (IRD) et renforce ses liens avec l'UMR MARBEC (CNRS, IRD, IFREMER, INRAE) par le biais d'une convention d'affectation.

Plus récemment, le CUFR de Mayotte a signé son premier **contrat d'établissement (2020-2025)**, conclu avec Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le volet recherche présenté dans ce document a comme objectif premier de « construire le projet scientifique afin de créer ou d'implanter, à terme, une unité de recherche ». C'est donc naturellement que l'Université se positionne aujourd'hui sur l'APP FEDER 2023 « Soutien Recherche et Innovation - 1.1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ».

Notre projet vise donc à développer nos infrastructures de recherche au sein de la Technopole en y implantant un laboratoire de recherche interdisciplinaire Mahorais dédié à l'étude des socio-écosystèmes (SES) de Mayotte et de sa région. L'ambition de cette structure est claire : regrouper des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des étudiants d'horizons divers autour d'un objet de recherche commun crucial sur/pour le territoire et dans la Région : l'évolution des SES sous contraintes anthropiques, climatiques et géologiques fortes.

Seule une approche interdisciplinaire, intégrant toutes les dimensions de la problématique pourra permettre d'aborder le sujet. Du point de vue des forces en présence, les enseignants-chercheurs de l'Université de Mayotte couvrent une partie des disciplines d'intérêt pour l'étude des SES (écologie, écotoxicologie, géographie physique et humaine, anthropologie, mathématiques, droit, économie, sciences de l'éducation, prochainement géologie et botanique, ...) mais ce laboratoire de recherche ne pourra se développer sans le soutien des grands organismes de recherche tels que le BRGM, le CIRAD, le CNRS, l'IRD et l'Ifremer. Le consortium de recherche que nous visons à mettre en place pourra rassembler des chercheurs implantés sur le territoire, dans la région ou en France métropolitaine issus de différentes unités de recherche partenaires.

Partant du constat que les recherches menées sur le territoire mahorais par des équipes extérieures font rarement l'objet d'une bancarisation locale des données recueillies, la création du laboratoire de recherche pourra également avoir cette vocation.

La construction du projet LIRSEM constitue un défi que nous visons à relever dans le cadre de la création de l'Université de Mayotte et bénéficie déjà des soutiens de l'IRD et du CNRS. La politique de ces instituts en matière d'investissement et d'implantation d'agents à Mayotte constitue un levier majeur dans le développement de nos ambitions.

Ainsi, l'Université de Mayotte sera locataire d'une surface de laboratoire et de bureaux d'une superficie totale de 600 m² au sein de la Technopole de Mayotte. La Technopole de Mayotte est destinée à l'accompagnement des organismes publics et autres structures du territoire développant des activités axées autour de la recherche scientifique et l'innovation. Elle a notamment pour objectif de mettre à leur disposition des équipements et des laboratoires, d'assurer le renforcement de leur potentiel technologique, et d'orienter les structures vers les secteurs porteurs d'avenir, en promouvant l'innovation et la recherche. Si la mise à disposition de surfaces supplémentaires permettra de compenser le manque d'espaces au sein de l'Université, l'occupation de ces locaux à partir de 2024 constitue surtout un enjeu majeur pour le développement continu de la recherche de l'établissement, dans la trajectoire qui est la sienne ces dernières années et en cohérence avec les directives stratégiques prévues par le contrat pluriannuel d'établissement.

3. Objectifs du projet LIRSEM, défis et leviers

Le projet LIRSEM vise donc à créer un laboratoire de recherche interdisciplinaire sur le territoire Mahorais dont les objectifs sont **(1) de rassembler les acteurs de la recherche de l'Université et du territoire, (2) leur fournir des infrastructures de travail adaptées à leurs besoins, qui soient également attractives pour les chercheurs d'autres horizons souhaitant travailler à Mayotte et (3) insuffler une dynamique de fonctionnement permettant de faire vivre la structure pour répondre collectivement aux défis du territoire.**

Afin d'atteindre ces objectifs, nous visons à **déployer des actions concrètes dans 4 axes stratégiques prioritaires.** La réalisation de ces actions bénéficiera d'un plan de financement qui s'appuiera principalement sur une subvention FEDER, complétée par d'autres sources de financements (BOP 172, BOP 123, ANR) ainsi qu'un autofinancement:

Axe 1 : Espaces de recherche

Donner accès aux chercheurs de l'Université et à leurs partenaires à des espaces de travail optimisés pour leur activité sur un site dédié à la recherche et à l'innovation

Action :

- Location d'une surface de 600 m² d'espaces de travail dédiés à la recherche (laboratoire, bureaux des chercheurs, salle d'innovation numérique, ...)

Axe 2 : Équipements

Offrir aux chercheurs de l'Université et à leurs partenaires des équipements de recherche de pointe (cofinancement BOP 172, BOP 123 et ANR)

Actions :

- Equipement d'une plateforme de « Biochimie et Biologie Moléculaire »
- Equipement d'une plateforme « Moyens nautiques »
- Equipement d'une plateforme de « Télédétection et Data »
- Equipement d'une Plateforme « d'innovation numérique et pédagogique » (cofinancement par le projet ANR X-MEM)
- Équipement de mobilier de co-working pour les chercheurs et les étudiants (Master, doctorants, ...)

Axe 3 : Pilotage et accompagnement des activités

*Développer une structuration et organisation interne et insuffler une dynamique de fonctionnement permettant au laboratoire de recherche de déployer des projets permettant de répondre aux problématiques du territoire (**Annexe 1**)¹.*

Actions :

- Mise en place d'un organigramme fonctionnel au sein du laboratoire de recherche
- Mise en place d'une organisation interne autour de 4 grands thèmes de recherche auxquels les chercheurs pourront adhérer pour bénéficier d'une animation scientifique (un pilote/animateur) par thème
- Mise en place d'un fonctionnement budgétaire par plateformes, dispositifs et tickets individuels de recherche
- Recrutement d'un ETP à 100% sur le projet: assistant ingénieur sur 24 mois. Gestionnaire logistique - G3B47: Suivi des travaux, réception équipements, relations avec les transitaires et les services douaniers
- Recrutement d'un ETP à 100% sur le projet: ingénieur d'étude sur 36 mois. Chargé-e d'appui au projet de recherche - J2B44: Piloter le suivi de l'exécution et des justifications des contrats européens

Axe 4 : Consortium et partenariats

¹ Le schéma d'organisation interne du laboratoire de la figure 1 est fourni à titre indicatif et sera amené à évoluer avant son déploiement, après validation en commission recherche

Créer un consortium de recherche mahorais et nouer des partenariats vertueux avec les instituts de recherche nationaux, internationaux et les autres partenaires locaux

Actions :

- Mise en place d'une politique volontariste de partenariats avec les organismes de recherche nationaux (IRD, CNRS, IFREMER, CIRAD, BRGM) et les autres administrations et associations impliquées dans des projets de recherche sur le territoire (accords-cadres, conventions d'accueil, conventions de mise à disposition d'équipements)
- Promouvoir une logique de "dispositifs et plateformes" permettant l'accueil de chercheurs extérieurs et offrant des moyens de recherche uniques sur le territoire et à l'échelle du canal du Mozambique. Ce dernier levier est inhérent à notre politique de communication.

4. Plan de financement²

Le financement du projet LIRSEM est envisagé avec un financement principal de type FEDER et trois autres sources de cofinancement :

- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MERSRI) – (BOP 172)
- Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (BOP 123)
- Agence Nationale de la Recherche (ANR) - Projet XMEM
- Fonds propres de l'Université de Mayotte (UMAY)

Le Financement FEDER demandé est intégré au programme FEDER 2023 Soutien Recherche et Innovation - 1.1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe. Il s'élève à près de **1 392 150 €**.

Les financements BOP 172, BOP 123 s'intègrent au Contrat de Convergence et de Transformation de Mayotte qui cofinance 3 projets de recherche ciblés (PIL, LITTOMAY et GENOME) qui contribuent à l'équipement du LIRSEM. Ils s'élèvent à près de **150 000 €** pour le BOP 172 et **40 000 €** pour le BOP 123.

Les financements ANR relatifs au projet X-MEM permettront d'équiper une Plateforme d'innovation numérique et pédagogique qui comprendra du matériel numérique spécifique et un mobilier dédié à l'activité. Ils s'élèvent à près de **56 303 €**.

² Le plan de financement présenté dans les documents préparatoires au conseil d'administration sont susceptibles d'évoluer à la marge avec la réception des devis définitifs avant dépôt du projet

Le total éligible sur l'appel à projet visé est donc de : **1 633 348 €**

Soit:

- **1 392 150 €** de demande de dépenses sur la subvention FEDER
- **241 198 €** de ressources (cofinancement)

Les financements prévus par l'UMAY (autofinancement) sont les coûts relatifs à la location de la technopole et des coûts de personnels (temps.homme) de différents services administratifs de l'Université et de chercheurs impliqués dans le pilotage du LIRSEM. Ils s'élèvent à près de **671 324 €**. Ils ne font pas partie des financements éligibles dans le cadre de l'AAP FEDER, aussi ils ne figureront pas dans l'annexe de réponse à l'AAP (pièces obligatoires). Nous avons cependant décidé de les faire apparaître dans les annexes techniques du projet (pièce facultative - **Annexe 2**) puisqu'ils reflètent l'investissement humain engagé par l'établissement au profit du projet.

En termes de phasage du projet, la durée du projet est de 36 mois. Nous distinguerons trois types d'actions dans le cadre de la subvention FEDER:

- Des actions dont le lancement aura lieu dès le conventionnement du projet et dont les demandes de paiement interviendront dès obtention des factures au cours des premiers mois du projet. Cela concerne la grande majorité des actions.
- Une action dont le lancement aura lieu 1 an après le conventionnement du projet et dont la demande de paiement interviendra dès l'obtention des factures (n+12 mois). Cela concerne l'équipement de la plateforme de « télédétection et data ».

Les détails du budget du projet LIRSEM figurent dans le tableau de l'**Annexe 2**.

Le 26 juin 2024,



République Française

UM UNIVERSITÉ DE MAYOTTE

Elliott SUCRÉ
Vice-président Recherche